

<b>Zeitschrift:</b>	Tsantsa : Zeitschrift der Schweizerischen Ethnologischen Gesellschaft = revue de la Société suisse d'ethnologie = rivista della Società svizzera d'etnologia
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Ethnologische Gesellschaft
<b>Band:</b>	7 (2002)
<b>Artikel:</b>	Négocier avec la tradition : la circulation de dents de baleines au cœur de la crise fidjienne de mai 2000
<b>Autor:</b>	Cretton, Viviane
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1007444">https://doi.org/10.5169/seals-1007444</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

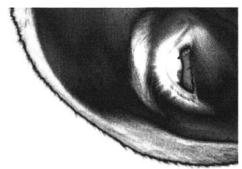
### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Négocier avec la tradition



## La circulation de dents de baleines au cœur de la crise fidjienne de mai 2000

Viviane Cretton

A Fidji, la crise nationale qui suivit le coup d'Etat du 19 mai 2000<sup>1</sup> a été le théâtre de «cérémonies traditionnelles» – comme les appelle la population. En moins de deux mois, plus de trente cérémonies impliquant des échanges de dents de baleines (*tabua*) ou de kava (*yaqona*)<sup>2</sup> se sont déroulées dans tout le pays, dans le but de résoudre la crise. Quel a été le rôle de ces pratiques cérémonielles dans la gestion du conflit fidgien? C'est à cette question que s'adresse mon texte. En relatant quelques-unes de ces cérémonies dites traditionnelles qui ont eu lieu durant mon séjour de recherche<sup>3</sup>, je soulignerai le processus dynamique au cœur de la notion de «tradition» pour déterminer la spécificité qu'elles ont acquises durant les événements de l'année 2000 à Fidji.

### La tradition à Fidji, entre continuité et rupture

Il me faut d'emblée préciser que le terme «tradition» n'existe pas en tant que tel dans la langue fidjienne. Les Fidjiens utilisent les mots «*traditional*» ou «*tradition*» lorsqu'ils parlent en anglais qui est la langue nationale. Mais lorsqu'ils s'expriment en fidjien, ils réfèrent aux termes *vakaturaga* ou *vakavanua* pour désigner des pratiques qualifiées de «*traditional*» en anglais. *Vakaturaga* signifie littéralement «la voie des chefs» ou «la manière des chefs»: les offrandes de dents de baleines respectent la voie des chefs. *Vakavanua* se traduit par «la voie de la terre»: les offrandes de kava honorent la voie de la terre.

Ceci étant spécifié, «la voie de la terre» et «la voie des chefs» sont des pratiques courantes à Fidji et elles sont continuellement redéfinies dans un mouvement de recréation du passé dans le présent. D'un

<sup>1</sup> Le 19 mai 2000, un businessman, George Speight, et six complices armés se sont introduits dans le Parlement fidgien. Ils ont pris en otage, durant cinquante-six jours, le Premier Ministre Mahendra Chaudhry et plus de trente parlementaires en train de siéger, revendiquant un renversement de pouvoir «au nom des Fidjiens indigènes». Dix jours plus tard, l'armée fidjienne décida de renverser la situation. Sous prétexte de ramener le pays sur la voie de la «normalité», l'armée abolit la constitution démocratique de 1997 et imposa la loi martiale sur tout le pays.

<sup>2</sup> *Piper methysticum*. Le kava est une boisson traditionnelle dans de nombreux Etats du Pacifique.

<sup>3</sup> J'ai effectué mon terrain de février 2000 à février 2001 dans le cadre de ma

thèse de doctorat sur la chefferie fidjienne.

<sup>4</sup> Fidji est composé de Fidjiens, Indo-Fidjiens, Européens, Rotuman, Chinois, Insulaires du Pacifique, partiellement Européens. Selon le recensement de 1996, il y a par origine ethnique: 393'575 Fidjiens, 338'818 Indiens et 42'684 «Autres». Les Indiens sont arrivés à Fidji durant la colonie (dès 1876) pour travailler dans les plantations de canne à sucre, sur décision de l'administration coloniale.

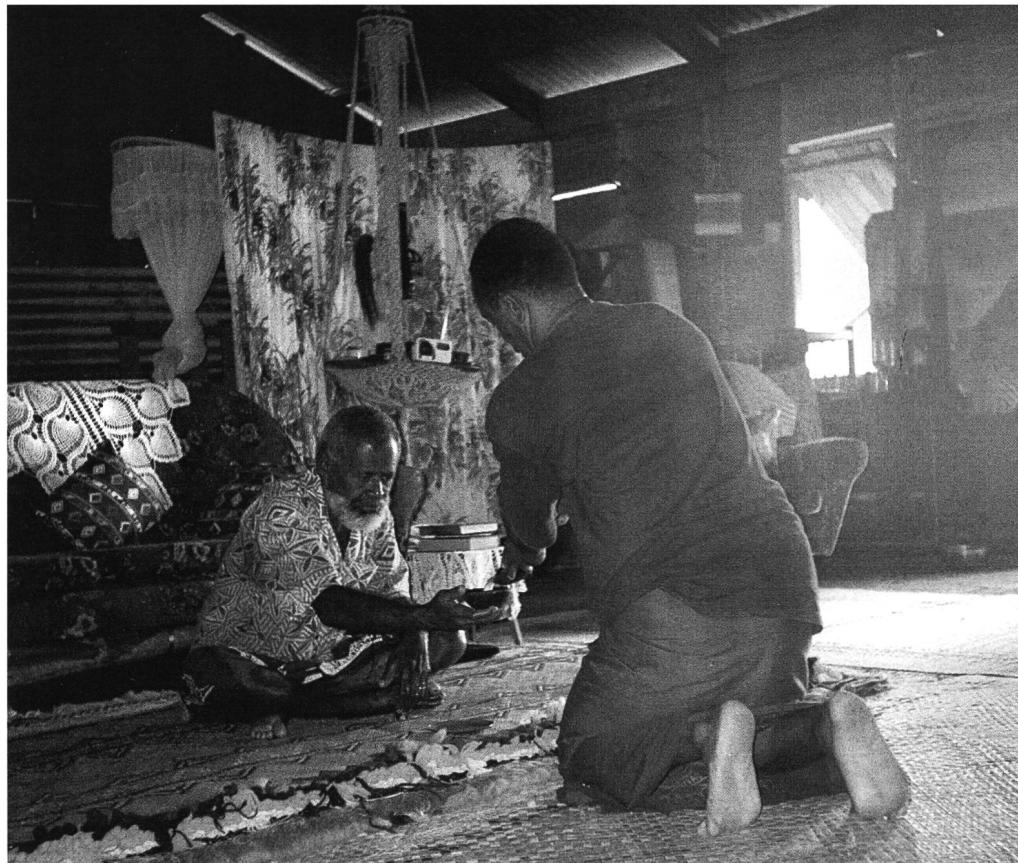
côté, ce processus a intégré des valeurs exogènes, principalement européennes, pour les redéfinir en tant qu'éléments indigènes. Comme Jolly (1992a) l'a montré, les pratiques héritées de la christianisation, codifiées et légitimées durant la colonisation, ont incorporé des notions européennes qui sont aujourd'hui perçues comme faisant partie de la culture fidjienne. Les valeurs chrétiennes de paix et de partage, notamment, sont présentées comme inhérentes à l'ethos indigène (Rutz 1987; Toren 1988; Kaplan 1990; Thomas 1992). D'un autre côté, le même processus a expulsé des facteurs endogènes durant la christianisation. Ce fut le cas des guerres tribales et des pratiques liées à l'ancienne religion (comme le cannibalisme) qui ne sont plus présentées comme relevant de «la voie de la terre» ou de «la voie des chefs».

Dans cette perspective, comment appréhender les cérémonies traditionnelles qui se sont déroulées durant la crise fidjienne de l'année 2000? D'un côté, elles ont participé à la consolidation d'une

certaine identité fidjienne, à des degrés divers selon les groupes en présence, et peuvent se comprendre par un processus de continuité entre le passé et le présent. De l'autre, l'affirmation d'une certaine indigénéité fidjienne a accéléré un processus de différenciation entre d'une part les habitants indigènes et les non indigènes<sup>4</sup> et, d'autre part, entre divers groupes fidjiens, selon leurs objectifs. En réalité, les cérémonies dites traditionnelles qui ont eu lieu suite au coup d'Etat ont la plupart du temps permis, comme je vais le montrer, de contourner les voies légales en faisant valoir les droits coutumiers.

## *Vakaturaga, «la voie des chefs»*

En dépit de leur origine incertaine (Brewster 1937; Roth 1973; Rodgers 1982; Thomas 1989, 1991), les cérémonies impliquant des échanges de dents de baleines



Lors des cérémonies de *yaqona*, le chef est le premier à boire la coupe.  
Ci-dessus, Ratu Moturiki, chef de Moturiki.  
© V. Cretton, 2000.

(*tabua*) sont considérées comme étant reliées aux chefs, *vakaturaga*. A Fidji, la *tabua* est considérée comme «l'offrande traditionnelle suprême effectuée à l'être le plus puissant» (Ravuvu 2000: 1). Dit succinctement, les *tabua* sont généralement échangées dans le cadre de mariages, de naissances, de funérailles et d'autres événements, comme la venue d'un chef ou d'un personnage important, la construction d'une maison ou d'une église. Accepter une *tabua* signifie accepter le dessein de la requête. La refuser consiste à refuser la demande en question. Sahlins (1962) l'avait déjà noté: la valorisation sociale de la *tabua* est telle qu'une demande de n'importe quelle sorte accompagnant l'offrande d'une dent de baleine est difficilement refusée. Aujourd'hui comme hier, diverses cérémonies peuvent être également activées pour demander pardon et réconciliation (*i sorō*) lorsqu'une offense a été commise. Ces cérémonies ont pour but de ramener la paix au sein du *vanua* (la terre *et* ses habitants) et d'effacer la querelle entre les groupes concernés.

Suite au coup d'Etat de mai 2000, divers échanges de *tabua* ont été mis en œuvre pour apporter soutien aux leaders auto-proclamés ou à l'armée, pour demander protection ou pour effectuer diverses prises d'otages, selon la «façon fidjienne»<sup>5</sup> de demander quelque chose (*kere-kere*). Plusieurs prises d'otages ont été exécutées selon «la voie de la terre» et «la voie des chefs». Les propriétaires fonciers de Monasavu se sont emparé de l'usine hydroélectrique située sur leurs terres, à l'intérieur de l'île, par offrande de *tabua*. Plusieurs membres de *vanua*<sup>6</sup> ont manifesté leurs revendications foncières en s'asseyant au milieu de certaines routes pour en bloquer l'accès. Différents postes de contrôle policier ou militaire ont également été saisis par des villageois qui ont présenté des dents de baleine aux officiers présents. Des cérémonies ont également eu lieu afin de demander pardon aux autorités et aux chefs pour les offenses qui avaient été commises (prises d'otages, violences).

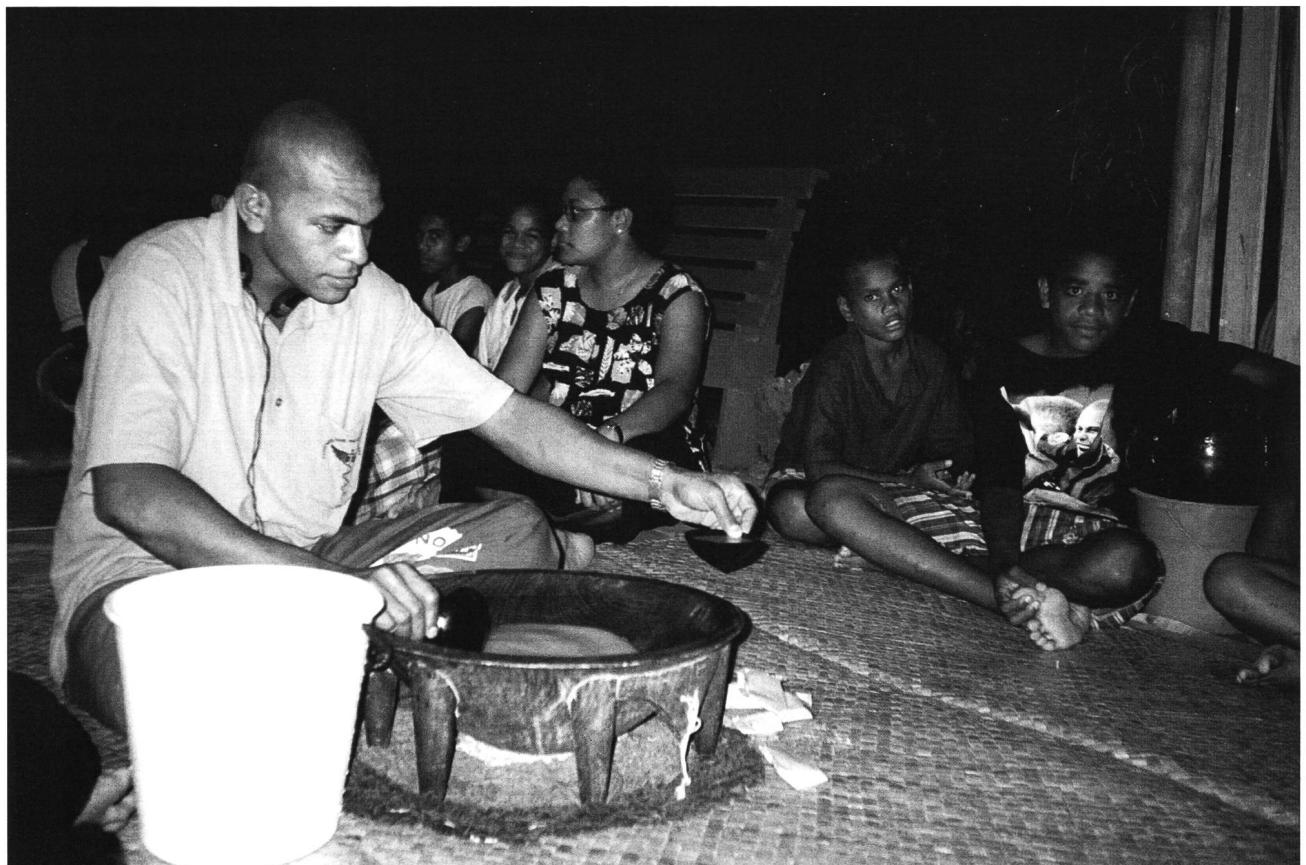
Dans l'ensemble, les échanges de *tabua*

<sup>5</sup> Traduction de la *Fijian way (of life)*, une expression insulaire qui vise à signifier l'*habitus* fidgien.

<sup>6</sup> Compris ici comme le groupe de parenté le plus élargi.

**Cérémonie de *yagona* lors d'un anniversaire.  
Suva, 2000.**

© V. Cretton, 2000.





<sup>7</sup> La Constitution de 1997 est la première constitution démocratique de Fidji.

ont eu pour résultat de sceller ou de défaire des alliances entre les groupes concernés, en respectant la «façon fidjienne» de négocier l'événement. Dans ce contexte, les pratiques traditionnelles évoquées se sont déployées tantôt en stratégie de guerre, tantôt en stratégie de négociation, en suivant «la voie de la terre» et «la manière des chefs». A mon sens, percevoir la *tabua* comme un objet créateur de sens et de hiérarchie (Sahlins 1962; Thomas 1991) *durant l'échange* permet de considérer la société fidjienne dans sa dimension dynamique, tel un champ dans lequel les rapports de force et les négociations se déplacent en fonction des conjonctures. La situation que je vais maintenant restituer est, on le verra, pertinente pour illustrer l'élément performatif au cœur de l'échange de dents de baleine.

## La légitimité de la «manière des chefs» *versus* la voie constitutionnelle

Dix jours après le coup d'Etat, le commandant des forces militaires fidjiennes, Frank Bainimarama, a demandé au Président de la République Ratu Sir Kamisese Mara (un chef de haut rang de l'Est Fidji) d'abdiquer en lui présentant une *tabua*. Le chef de l'armée, accompagné d'un groupe d'officiers, a approché Ratu Mara pour lui demander de se retirer, selon «la voie des chefs», *vakaturaga*. Lui offrant une *tabua*, il lui a également demandé pardon pour cet acte de destitution. Le président de Fidji a accepté. L'armée a ensuite aboli la Constitution<sup>7</sup> et imposé la loi martiale sur tout le pays.

Le président de Fidji a été renversé selon «la voie des chefs». Dès lors, ma question est la suivante: que ce serait-il passé si cette présentation de *tabua* n'avait pas eu lieu? La destitution du Président de la République aurait été *illégale* et considérée comme une «haute trahison de

l'Etat», selon les termes constitutionnels. Néanmoins, par l'intermédiaire d'une présentation de *tabua*, l'intervention du commandant de l'armée peut se comprendre comme la façon fidjienne d'agir, soit une action comprise, acceptée et légitimée en référence à la tradition. En m'intéressant à l'histoire fidjienne, j'ai découvert que les présentations de *tabua* étaient courantes lors des guerres tribales, soit pour déclencher un conflit, soit pour le résoudre (Waterhouse 1997; Derrick 1974; Thomas 1991; Sahlins 1962, 1991). Dans ce contexte, le rôle des dents de baleine durant le conflit de 2000 n'a rien d'exceptionnel, il s'inscrit dans la continuité de pratiques héritées du passé. Néanmoins, l'échange spécifique cité ci-dessus a instauré dans la situation présente un changement politique et social, en renversant le Président de la République, en abolissant la Constitution démocratique de 1997 et en divisant la société fidjienne entre des forces civiles d'un côté et des forces militaires de l'autre. Dans cette situation particulière, des références issues du passé ont été réactivées (la stratégie de guerre historique) alors que d'autres valeurs référentielles récemment instaurées (la démocratie) ont été évincées. Ce renversement peut se percevoir comme une inversion du processus qui a institutionnalisé la tradition durant la colonisation en substituant l'Etat à la Coutume.

Lorsque les auteurs du coup d'Etat voulaient présenter une cérémonie de pardon (*matanigasau*) aux otages avant de les libérer, j'ai été impressionnée à ce moment-là d'apprendre que les preneurs de pouvoir désiraient offrir une dent de baleine aux otages pour leur demander pardon de les avoir séquestrés durant cinquante-six jours. Lorsque j'ai questionné une personne de la famille chez qui je vivais à Suva (la capitale) si elle pensait que cette cérémonie allait avoir lieu, elle m'a répondu: «Oui, c'est la culture fidjienne». Je lui ai alors demandé: «Et ça va marcher? Les otages vont réellement pardonner?» Et elle de me rétorquer: «Les Fidjiens oui, mais les Indiens, non.»

Face à cette réponse, je me suis retrouvée perplexe, déduisant que la céremo-

nie traditionnelle de pardon est dotée d'un pouvoir certain mais signifiant pour les Fidjiens uniquement. Toutefois, au cours des négociations qui se sont poursuivies entre les rebelles et les autorités, les demandes traditionnelles de pardon par les preneurs d'otages fidjiens ont été interdites par certains représentants de l'Etat, tels l'armée, la police ou le département des affaires fidjiennes. Ces refus révèlent les rapports de force existant entre les différents groupes impliqués. A mon sens, les refus de pardon traditionnel démontrent à la fois les interpénétrations entre deux systèmes référentiels, l'Etat et la Coutume, ainsi que les intérêts spécifiques des divers groupes de respecter l'une ou l'autre – indépendamment de la question ethnique<sup>8</sup>.

## Les droits de la terre *versus* les procédures légales de gestion foncière

En ce qui concerne les pratiques hétérogènes qui ont été utilisées durant la crise fidjienne, les présentations de *tabua* ont répondu à des objectifs stratégiques. En effet, différentes actions qui seraient *illégales* dans le cadre constitutionnel fidjiien ont eu lieu par présentation de *tabua*, ce qui fut le cas de diverses prises d'otages et autres violences. Dans cette perspective, «la voie de la terre» et «la voie des chefs» se sont substituées, durant le coup d'Etat, aux pratiques légales en vigueur, et ce pour obtenir certains buts. En effet, la stratégie qui consiste à contourner la loi par l'intermédiaire de pratiques coutumières fonctionne sur le plan de l'administration foncière depuis des décennies. Ward (1997) a démontré que l'interpénétration entre droits fonciers et droits coutumiers débouche sur des actions qui sont, la plupart du temps, mises en places au profit des propriétaires fidjiens<sup>9</sup> pour contourner les rigidités du système fon-

cier. Il relate comment de nombreuses pratiques coutumières – notamment *kerekere* – sont utilisées pour éviter les procédures formelles du registre foncier. En fait, selon lui, un montant considérable de terre indigène est occupée par des non Fidjiens, suite à des accords coutumiers. Dans cette perspective, les pratiques dites traditionnelles, qui se sont déployées telles des stratégies de guerre et de négociation durant le coup d'Etat, n'ont rien d'exceptionnel. Par contre, elles ont confirmé sur le plan national l'interpénétration qui existe localement entre droits coutumiers et droits constitutionnels.

<sup>8</sup> Les événements de l'année 2000 ont été principalement définis par le discours dominant en terme d'ethnité, Fidjiens *contre* Indiens. Réductrice, cette vision occulte les dissensions existantes entre les Fidjiens.

<sup>9</sup> Inaliénable, la terre est essentiellement propriété des Fidjiens.

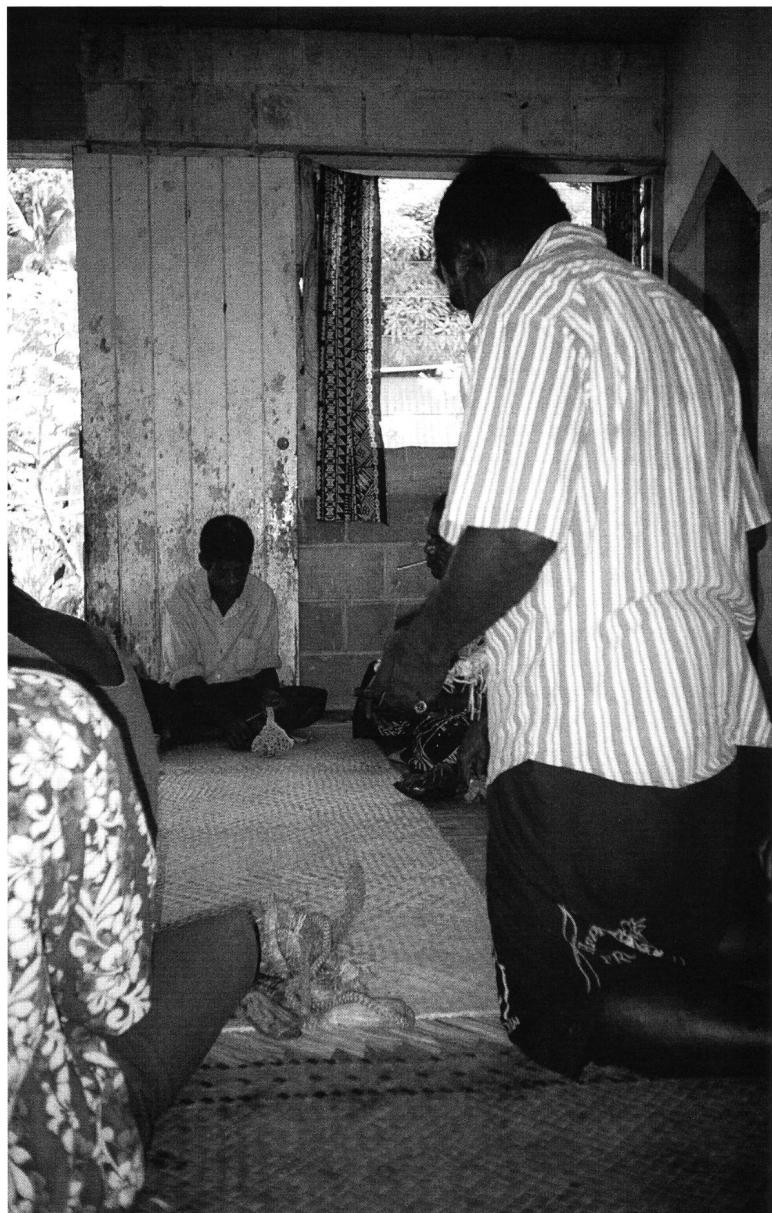
## Tradition et indigénéité

La crise fidjienne de l'année 2000 a en effet exacerbé les droits coutumiers *contre* les droits constitutionnels. Alors que les institutions étatiques étaient prises en otage, cette exacerbation a permis de révéler le pouvoir de «la voie de la terre» et de «la voie des chefs» qui se sont substituées aux procédures légales pour diriger les négociations.

Au-delà de la composante idéologique des liens existant entre la terre, les habitants et les chefs, diverses pratiques cérémonielles qui mettent en scène ces liens (par offrande de produits de la terre et d'objets de chefs) ont été activées localement par les rebelles, les chefs, les villageois et les militaires, pour négocier les événements. A mon sens, sur un plan idéologique et global, ces pratiques ont fonctionné comme des stratégies de consolidation de l'indigénéité fidjienne, laquelle s'est notamment construite sur l'attachement à la terre des ancêtres et le respect dû aux chefs. Mais certaines pratiques cérémonielles ont également servi à évincer des valeurs considérées par certains groupes comme étant non indigènes (Constitution de 1997, démocratie). Dans cette perspective, «la voie de la terre» et «la voie des chefs» ont révélé des

**Offrande de *tabua* dans le cadre d'une restitution d'un couple en son village. Moturiki.**

© V. Cretton, 2000.



stratégies de revendications identitaires qui furent mises en œuvre par chaque groupe en fonction de ses objectifs spécifiques.

La suite de ma recherche me donnera l'occasion de déterminer plus précisément le rôle que joue la tradition fidjienne dans le processus de construction de l'indigénéité. Les enjeux autour de cette dernière trouvent de nombreux antécédents dans la période coloniale, mais ils s'inscrivent dans une conjoncture actuelle (mondialisation, démocratisation, émergence d'une nouvelle élite de dirigeants «indigènes» et indo-fidjiens). C'est à l'articulation de ces confluences (historiques, économiques, politiques, sociales) que je vais devoir inscrire la tradition fidjienne, en tant que constitution symbolique du passé dans le présent, une re-création continue plutôt qu'une perpétuation passive ou une «invention» (Linnekin citée par Jolly 1992b).

## Références citées

- BREWSTER A.B.  
1937. *King of Cannibal Isles: A Tale of Early Life and Adventure in the Fiji Islands*. London: Hale.
- DERRICK R.A.  
1974 (1946). *A History of Fiji*. Suva, Fiji: Government Press.
- JOLLY Margaret  
1992a. «Custom and the Way of the Land. Past and Present in Vanuatu and Fiji». *Oceania* (Sydney) 62(4): 330-354.  
1992b. «Specters of Inauthenticity». *The Contemporary Pacific* (Honolulu) 4: 49-72.
- KAPLAN Martha  
1990. «Christianity, People of the Land, and Chiefs in Fiji», in: John BARKER (ed.), *Christianity in Oceania: Ethnographic Perspectives*, p. 127-147. Lanham: University Press of America.
- RAVUVU Asesela  
2000. «Fijian Chiefly Ceremonies». Seminar paper. Institute of Pacific Studies, Suva.
- RODGERS Kerry  
1982. «Not so Much a Currency – More a Way of Life». *Australian Coin Review* January: 46-48.
- ROTH G.K.  
1973. *Fijian Way of Life*. Melbourne: Oxford University Press.
- RUTZ Henri J.  
1987. «Capitalizing on Culture: Moral Ironies in Urban Fiji». *Comparative Studies in Society and History* (London) 29: 533-557.
- SAHLINS Marshall  
1962. *Moala. Culture and Nature on a Fijian Island*. Ann Arbor: University of Michigan Press.
1991. «The Return of the Event, Again: With Reflections on the Beginning of the Great Fijian War of 1843 to 1855 Between the Kingdoms of Bau and Rewa», in: Aletta Biersack (ed.), *Clio in Oceania, Toward a Historical Anthropology*. Washington/London: Smithsonian Institution Press.
- THOMAS Nicholas  
1989. «Material Culture and Colonial Power: Ethnological Collecting and the Establishment of Colonial Rule in Fiji». *Man* (London) 24(1): 41-56.  
1991. *The Entangled Objects, Exchange, Material Culture, and Colonialism in the Pacific*. Cambridge MA/London: Harvard University Press.
1992. «The Inversion of Tradition». *American Ethnologist* (Washington DC) 19(1): 213-232.
- TOREN Christina  
1988. «Making the Present, Revealing the Past: The Mutability and Continuity of Tradition as Process». *Man* (London) 23(4): 696-717.
- WATERHOUSE Joseph  
1997. *The King and People of Fiji*. Auckland: Pasifikia Press.
- WARD Gérard  
1997. «Land in Fiji», in: Brij V. LAL and Tomasi Rayalu VAKATORA (eds), *Fiji in Transition*, p. 247-258. Suva: School of Social and Economic Development (University of the South Pacific).

## Auteure

Viviane Cretton est assistante à l'Institut d'anthropologie et de sociologie de l'Université de Lausanne. Après une recherche sur les fabricants d'identité dans une agence de publicité à Montreux, elle a réalisé un terrain dans les milieux de la presse locale à Timisoara en Roumanie. Après un séjour de recherche d'une année à Fidji, suivi de trois mois à l'Australian National University à Canberra, elle travaille actuellement à sa thèse de doctorat sur la chefferie et l'identité fidjiennes. Adresse: Institut d'anthropologie et de sociologie, Université de Lausanne (UNIL), BFSH2, CH-1015 Lausanne. E-mail: Viviane.Cretton@ias.unil.ch

